

## Conseil municipal du 19 septembre 2019

Présents: Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Gilbert DUPUY, Patricia LAURENT, Janine PASCAL, Pascal PHILIP, Rémi PIQUEMAL

Absents : Pierrette LERO; Julie PORTE-TRAUQUE; Xavier DE FERLUC > procuration Daniel ALARD.

Secrétaire de séance : Daniel ALARD.

- Ouverture de la séance à 20h45 : Le compte rendu du précédent CM est adopté à l'unanimité.
- M Le Maire donne l'ordre du jour
  1. Décision modificative et amortissement
  2. Travaux Voirie
  3. Approbation PLU et DPU
  4. Convention pluvial
  5. Modification des statuts de Cté d'agglo
  6. PLHabitat
  7. Fourrière
  8. CCAS élèves boursiers en fac
  9. Questions diverses

**Décision modificative N°2** : Le chapitre 204, dépenses d'investissement doit être abondé de 4000.00€, afin d'honorer le paiement des travaux à l'école de FERRIERES /PRAYOLS.

Le chapitre 66 doit recevoir 1000.00€ pour payer les intérêts ligne de trésorerie.

En recettes : + 2000 chapitre 013 > remboursement salaires de personnel

+3000 chapitre 70 > locations immeubles

Virement de 4000.00€ du fonctionnement > investissement.

### **Accord à l'unanimité.**

**1- Travaux Voirie** : Comme prévu les travaux voirie du hameau du Pech, revêtement enrobé à chaud, engagés avec la Communauté d'Agglo seront réalisés à partir du 15/10/2019 ; préalablement le SMDEA doit terminer le raccordement de la conduite neuve sur l'existante, en dehors de l'emprise de cette zone traitée.

Le reprofilage de la route forestière partie basse est programmé en octobre 2019, dans le cadre des travaux d'entretien avec l'ONF.

**2- Approbation Plan Local Urbanisme**: M le Maire rappelle au Conseil Municipal, le déroulement du PLU parfaitement mené avec le bon travail de concertation du cabinet Interface +.

M le Maire expose les 9 requêtes et les réponses du Commissaire enquêteur .Ainsi que les modifications apportées sur les plans.

Après avoir délibéré, **le CM approuve le projet PLU de PRAYOLS suivant l'ensemble des 9 avis du Commissaire enquêteur.**

**5 voix pour ; 3 abstentions ; délibération à rédiger.**

Le droit de préemption urbain est renouvelé : **accord à l'unanimité.**

**3- Convention pluvial** : M le Maire propose la régularisation par la Commune d'une situation existante; possibilité de faire intervenir un cabinet privé.

**Accord à l'unanimité ; Délibération à produire.**

**4- Modification des statuts de Cté d'agglo** : A compter du 01/01/2020, La Com d'Agglo prend en charge la compétence réseau d'eaux pluviales, plus l'eau et l'assainissement (que la Commune avait déjà transféré en 2005 au SMDEA.

**Validation à l'unanimité. Délibération à suivre.**

**5- PLHabitat 2020-2025** : Le programme local de l'habitat élaboré par la Com d'Agglo pour Prayols comprend :

Le diagnostic ; les orientations stratégiques ; et le programme d'action.

Un secteur principal a été identifié pour l'accueil de 13 logements sur la Commune situé à proximité du cœur de village et se rapporte à une OAP renseignée dans le PLU réviser.

Des potentiels en dent creuse ou en division parcellaire pourront servir de support à une production de 1 à 2 logements par an.

Après avoir délibéré, **le CM se prononce favorablement sur le projet PLH : accord à l'unanimité; délibération.**

**6- Fourrière** : mise en place d'un groupement de Communes pour organiser ce service avec une entreprise de MURET .Adhésion pour environs 500€/an

**Ce service est mis au vote:7 pour ; 1 abstention.**

**8- CCAS élèves boursiers en fac** : La Commune de Prayols n'a pas vocation pour ce genre de demande ; voir avec le CROUS TOULOUSE.

**4- Questions diverses :**

- Les sollicitations par téléphone pour la campagne d'isolation deviennent pénibles.
- Boîte à pain > poursuivre la demande.
- Personnel : Sylvie LAGUERRE a fait connaître sa date de fin de contrat pour la tenue de son poste le 31/10/2019.
- David DEMOULIN doit reprendre son activité le 24/09/2019, suite à visite avec le Médecin de prévention.
- 6 octobre 2019 > fête de la pomme sur la place du marché avec Anim'236.
- Concours de belote > fin d'année ; 10 mai 2020 > Trail
- Bilan de mandat > Début novembre.

La séance est levée à 23h00.